

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Code du travail : la Cosyga dénonce un projet de loi dangereux

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

ALORS que le projet de révision du Code du travail est sur la table des parlementaires, les organisations syndicales représentant les travailleurs des secteurs des mines, du pétrole, des banques, de l'eau et de l'électricité, de la logistique portuaire, du bois, du chemin de fer et l'ensemble des autres secteurs couverts par la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga), ont tenu un point de presse dimanche au siège de ladite centrale syndicale.

Selon le rapporteur des signataires, Aude Lætitia Mapenda, "nous tenons à préciser que la mouture adoptée par le gouvernement puis transmis au Parlement n'est pas le fruit d'un consensus entre les partenaires sociaux comme annoncé, mais plutôt l'expression de la volonté unilatérale du ministère du Travail, qui est même allé à l'encontre des points d'accord entre



Photo: HNM

Les syndicalistes durant leur point de presse, dimanche à Libreville.

le groupe d'employeur et le groupe travailleur".

Avant d'ajouter que "ce code n'apporte pas une plus value aux conditions des salariés, au contraire, ils voient leurs droits reculer et leurs libertés aliénées. Diminution des droits de la femme allaitante dans une société qui prône la Décennie de la femme. La fragilisation et la mise en précarité des travailleurs. La non-protection des salariés pendant les grèves. La mise à mal du droit des syndicats".

Autant d'observations que la Cosyga a transmis hier aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Le clin d'œil de *lybek*



Violences faites aux femmes : l'engagement d'Anthony Obame

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, la Délégation de l'Union européenne au Gabon (DUE) emboîte le pas au gouvernement gabonais en lançant la campagne "Zéro violences aux femmes" avec le champion de taekwondo Anthony Obame en qualité d'ambassadeur de bonne volonté.

Au cours d'une conférence de presse, le 18 juin dernier, l'ambassadrice de l'UE, Rosario Bento Pais, a réitéré cet engagement. En présence des ministres des Affaires sociales et des Droits de la femme, Prisca Koho épouse Nlend, et de l'Économie et de la Relance, Nicole Janine Lydie Roboty-Mbou. "La violence à l'égard des femmes et des filles est une autre et véritable pandémie mondiale, tout en étant la violation des droits humains la plus répandue, face à laquelle il devient urgent d'agir en renforçant la sensibilisation, en faveur d'un changement social, culturel et normatif", s'est-elle exprimée.



Photo: DR

Ambassadeur de bonne volonté, Anthony Obame véhiculera des messages aux différents groupes cibles.

Pour cela, cette campagne s'articulera autour de visuels, d'affiches et de capsules vidéo visant le grand public à travers trois groupes cibles représentatifs : les jeunes, les chefs de famille et le grand public. Ainsi, l'ambassadeur de bonne volonté Anthony Obame

véhiculera des messages à chacun d'entre eux, relayés par des créations artistiques (slam, conte, danse, chant). Elle sera diffusée via différents canaux de communication tels que la télévision, la presse écrite, le web, les médias sociaux, les panneaux publicitaires, etc.

Droits de la femme : le protocole de Maputo relancé hier

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

LE ministre des Affaires sociales et des Droits de la femme a lancé officiellement hier l'engagement solennel du Gabon au Protocole de Maputo ratifié il y a 10 ans. En effet, c'était le 10 janvier 2011 que le Gabon avait ratifié l'accord de Maputo. Pour rappel, ledit accord avait été adopté le 11 juillet 2003 par la 2e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine (UA) à Maputo (Mozambique). Ce Protocole sur les droits de la femme en Afrique, autrement appelé Protocole de Maputo, venait compléter la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. Mais spécifiquement les droits de



Photo: DR

La ministre des Droits de la Femme, Prisca R. Koho, épouse Nlend, à l'ouverture des travaux.

la Femme.

Selon "l'article 62 de la Charte, les États parties ont l'obligation de soumettre un rapport périodique tous les deux ans à la Commission africaine des Droits de l'Homme

et des peuples. En élaborant en 2021, le premier rapport Gabon, c'est donc la couverture d'une période de 10 ans qu'il nous faudra restituer soit un cumul de 5 rapports", a précisé la ministre des Droits de la femme Prisca R. Koho, épouse Nlend.

Le Gabon a des arguments à faire valoir car, les actes pour la prise en compte des droits de la femme sont nombreux. À l'exemple de la proclamation de la Décennie de la Femme 2015-2025, la réduction des inégalités hommes/femmes (Gabon Égalité), etc. Sur les instructions de la Première ministre, avec l'assistance de la Fondation Sylvia-Bongo-Ondimba, la ministre des Droits de la Femme vient ainsi combler un retard de 10 ans.